

Diffusion de l'information

En plus des éléments décrits dans chacune des sections suivantes, la JICA diffuse des informations via son site internet et d'autres moyens conformément à l'article 22 concernant l'accès aux informations détenues par les agences administratives indépendantes, etc. (article n° 140 de la loi du 5 décembre 2001).

Informations relatives à l'organisation

Objectifs, vue d'ensemble des opérations, relations avec les programmes du gouvernement japonais ; vue d'ensemble de l'organisation ; lois et règlements ; normes applicables au paiement des salaires et aux pensions de retraite des agents ; normes applicables au paiement des salaires et des pensions de retraite des employés ; plan de continuité des activités ; etc.

Informations relatives aux activités opérationnelles

Rapports opérationnels ; rapports de performance des projets ; objectifs à moyen terme ; plans à moyen terme, plans annuels ; etc.

Informations relatives à la situation financière

Rapports financiers ; etc.

Informations relatives aux évaluations et aux audits de l'organisation, résultats opérationnels et situation financière

Documents relatifs à l'évaluation des résultats opérationnels ; rapports d'audit, opinions des auditeurs ; audits internes ; évaluations administratives et rapports de contrôle ; rapports d'audit sur la comptabilité ; etc.

Informations relatives aux marchés publics et aux accords

Informations relatives aux contrats discrétionnaires ; liste des statuts pour les appels d'offres ; etc.

Informations sur les entités liées

Coordonnées des bénéficiaires des activités de financement ; statut des entreprises d'intérêt public liées ; etc.

Informations supplémentaires

Pour plus d'informations, consulter le site internet de l'Agence japonaise de coopération internationale.

Informations relatives à la diffusion

Page d'accueil du site internet de l'Agence japonaise de coopération internationale, page ➔ Diffusion de l'information

[URL](http://www.jica.go.jp/disc/index.html) <http://www.jica.go.jp/disc/index.html> (uniquement en japonais)

Informations relatives à la protection des données personnelles

Page d'accueil du site internet de l'Agence japonaise de coopération internationale, page ➔ Dispositions légales

[URL](http://www.jica.go.jp/english/policy/index.html) <http://www.jica.go.jp/english/policy/index.html> (en anglais)

Diffusion de l'information

Type ou support de la demande	(Référence)					Total	
	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008		
Courrier postal	17	4	20	8	27	76	
Points de contact	Siège	7	13	13	24	46	103
	Antennes au Japon	0	0	0	0	0	0
Via d'autres organisations	0	0	0	0	0	0	
Total	24	17	33	32	73	176	

Détermination de la diffusion de l'information

*Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre des décisions assumées par la JBIC

Catégorie	(Référence)					Total	
	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008		
Traitée	Diffusion complète	0	1	3	5	11	20
	Diffusion partielle	20	14	20	24	54	132
	Information non diffusée	0	1	9	2	6(2)	18
	Retirée	0	1	1	1	0	3
Intégralement transmises à d'autres organisations		0	0	0	0	0	0
Total		20	17	33	32	71	173
Total comprenant la partie assumée par la JBIC					73		

- Notes : 1. Ce tableau indique comment les demandes de divulgation d'informations, notamment celles transmises par d'autres organisations, ont fait l'objet d'un traitement au cas par cas.
 2. La ligne « Intégralement transmises à d'autres organisations » indique le nombre de demandes de diffusion d'informations transmises dans leur intégralité à d'autres organisations, en accord avec les articles 12 et 13 de la loi en application. Les cas où les demandes ont été divisées et transmises à plusieurs organismes administratifs ont été comptabilisés comme une seule demande. Les cas où les demandes de diffusion de l'information ont été partiellement transmises à d'autres organisations ne sont pas comptabilisés dans la catégorie « Intégralement transmises à d'autres organisations » ; la partie qui n'a pas été transmise est comptabilisée dans la catégorie « Mesures de diffusion entreprises », « Retirée » ou « En cours ».
 3. La ligne « Retirée » représente le nombre de demandes de diffusion d'informations retirées par la partie intéressée après réception par la JICA. La demande est donc considérée comme traitée bien qu'aucune décision n'ait été prise quant à la diffusion de l'information. Cela ne comprend pas les demandes qui n'ont pas été entièrement enregistrées telles que les demandes de diffusion de l'information retirée par la partie intéressée suite à la fourniture d'informations durant le processus d'enregistrement de la demande.
 4. Le tableau omet une demande (classification : inédit) traitée conjointement avec la Japan Finance Corporation (JFC), concernant la réorganisation de la Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC), le 1^{er} octobre 2008.